

# APPEL À PROJETS



**BOURGUEIL**  
Quartier du Canal

**GESTION ET  
ANIMATION  
D'UN JARDIN  
PARTAGÉ**





# Contexte

Le quartier du Canal à Bourgueil est constitué de 120 logements, individuels et collectifs. Depuis une dizaine d'années (2012), Val Touraine Habitat a aménagé une parcelle d'environ 500 m<sup>2</sup> afin d'accueillir un jardin partagé à destination des locataires de son parc social. Cette parcelle est clôturée et accueille quelques aménagements : une cabane de jardin, un puits, une table en bois... La parcelle ne dispose toutefois pas d'accès à l'électricité.

Depuis 2023, le jardin partagé est en sommeil. Aujourd'hui, Val Touraine Habitat souhaite relancer le projet pour répondre à la demande des locataires, proposer un espace à cultiver en proximité et favoriser le lien social et la rencontre entre les habitants du quartier. Une salle commune peut être mise à disposition à proximité de la parcelle pour permettre des réunions, des temps de rencontre et des animations en intérieur.

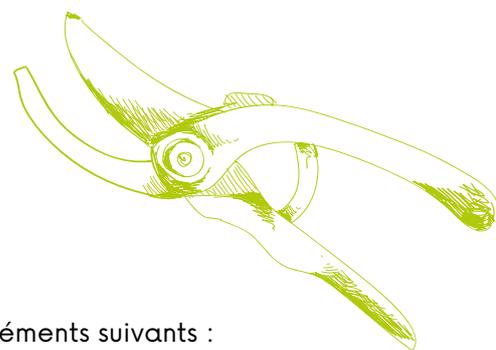




## OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Le présent appel à projets a pour but de susciter la présentation de candidatures d'associations, à but non lucratif, pour assurer la gestion et l'animation de la parcelle dédiée.

L'objectif de Val Touraine Habitat consiste à désigner, à l'issue du présent appel à projets, l'association qui pourra bénéficier d'une convention de mise à disposition de cet espace pour y organiser des jardins partagés et en assurer la gestion et l'animation, en particulier auprès des locataires du parc social de Val Touraine Habitat.



Cette convention reprendra les éléments suivants :

### **1. Durée de l'autorisation temporaire d'occupation**

un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction ;

### **2. Condition financière**

Val Touraine Habitat met le terrain à disposition à titre gracieux. Les frais liés à l'entretien sont à la charge de l'association. L'accès à la salle commune est consenti à titre gracieux, sous réserve de la laisser propre et de la réserver auprès de Val Touraine Habitat.

Val Touraine Habitat étudiera les demandes d'équipements ou d'aménagement en fonction des besoins repérés.

# ATTENTES DE VAL TOURAINE HABITAT

Val Touraine Habitat souhaite que le jardin partagé soit un lieu de rencontre et de partage. La parcelle devra nécessairement conserver une dimension collective dans sa gestion et son animation.

Des espaces de culture restreints pourront être attribués individuellement. La liste des personnes devra être tenue à jour et communiquée à Val Touraine Habitat chaque année.

## Association des locataires

L'accès au jardin et aux animations doit être facilité pour les locataires de Val Touraine Habitat.

## Ateliers et manifestations ouverts à tous

L'association devra proposer des manifestations publiques et conviviales et des ateliers pédagogiques, à l'attention des habitants du quartier du Canal, à minima 2 fois par an. Val Touraine Habitat pourra être associé à la définition de leur contenu et format et en sera au minimum informé.

## Aménagements et équipements

Val Touraine Habitat sera consulté et devra valider toute installation d'équipements ou réalisation d'aménagements au sein de la parcelle.

## Environnement

L'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais chimiques est interdite, en dehors de ceux autorisés en agriculture biologique. L'association doit s'engager à mettre en pratique un tri des déchets dans le jardin et une zone de compostage des déchets verts. Une gestion économe des ressources naturelles, en particulier de l'eau, sera attendue.

## Entretien

L'association s'engage à maintenir le jardin et ses équipements en bon état de fonctionnement, notamment l'entretien et la propreté. Elle assurera le nettoyage et l'évacuation des déchets générés sur le site.

## Assurance

L'association assumera la responsabilité des dommages imputables à l'utilisation qu'elle fera du jardin et des équipements présents sur le site. Elle s'engage à souscrire une police d'assurance contre le vol, l'incendie, les dégâts des eaux, et couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des personnes éventuellement placées sous sa responsabilité.

**L'association devra utiliser cet espace paisiblement en veillant à ne pas générer de nuisances pour le voisinage et en respectant les règles en vigueur.**

## Structures éligibles

Associations loi de 1901 pouvant justifier de plus d'un an d'existence ayant nécessairement une expérience ou des compétences dans la gestion d'espaces partagés, collectifs, et une compétence en jardinage et/ou gestion d'espaces potagers.

## 2 Constitution du dossier

La réponse à l'appel à projets devra contenir :

- Une fiche descriptive du projet envisagé pour la gestion et l'animation de la parcelle : comment l'association envisage-t-elle de répondre à l'ensemble des attentes de Val Touraine Habitat décrites à la page 4 ?
- Une fiche de présentation de l'association précisant son expérience en matière d'animation et de gestions d'espaces potagers collectifs, ses compétences dans la gestion d'espaces partagés et sa capacité à animer un collectif.
- Copie des statuts, déclaration au JO, PV de la dernière Assemblée générale ;
- Dernier budget associatif ;
- Tout autre document nécessaire à la compréhension du projet.

## 3 Procédure de réponse à l'appel à projets

Il est possible pour les structures de visiter le jardin sur rendez-vous au :  
**02 47 98 10 00.**

Les réponses au présent appel à projets sont à adresser avant le 31 juillet 2025 par courriel à l'adresse suivante :

**[jardin.bourgueil.aapevaltourainehabitat.fr](mailto:jardin.bourgueil.aapevaltourainehabitat.fr)**

Elles devront préciser dans leur objet :

AAP jardin partagé Bourgueil - réponse

## 4 Analyse des candidatures

À la réception des candidatures, les dossiers complets seront examinés par un jury composé de collaborateurs sur la base des principes et critères présentés précédemment :

- Qualité de la réponse aux attentes présentées à la page précédente ;
  - Expérience et compétences en matière d'animation et de gestions d'espaces potagers collectifs, ses compétences dans la gestion d'espaces partagés ;
  - Capacité à animer un collectif (gestion de conflits, participation des usagers, processus de décision...).
- Si besoin, au regard des dossiers retenus, Val Touraine Habitat recevra les candidats afin de compléter l'étude de la candidature.

## CALENDRIER



Date limite de dépôt des candidatures  
**31 juillet 2025**



Étude des candidatures  
**août 2025**



Date limite de réponse aux candidats  
**19 septembre 2025**



Signature de la convention et début de la mise à disposition  
**4<sup>e</sup> trimestre 2025**

## RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS

**À l'issue de l'analyse des candidatures, Val Touraine Habitat informera l'association qui sera retenue par courrier.**

**Il sera procédé à la signature d'une convention de mise à disposition d'un espace aménagé à usage de jardin partagé, précisant les conditions d'occupation du site ainsi que la date effective du début de l'exercice des activités retenues.**



Siège social, 7 rue de la Milletière 37080 Tours Cedex 2  
Tél. 02 47 87 15 15  
contact@valtourainehabitat.fr

[www.valtourainehabitat.fr](http://www.valtourainehabitat.fr)  
[www.valtourainehabitat-vente.fr](http://www.valtourainehabitat-vente.fr)